



MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 20 juillet 2021, s'est assemblé, en date du mardi 27 juillet 2021 à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Martine LECOULEUX, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Maire, MM. MESNIER David, BERJONNEAU Jacques, Mmes BEROUJON Aurélie, PILLET Anne-Sophie, Adjoints, M. ARNOUD Alain, conseiller délégué à la sécurité, Mmes LEPELETIER Cécile, CABIROL Sandrine, MM. BARRETEAU François, BRULATOUT Damien, LAFOURCADE Jean-Claude, HORRU Jean-Michel, MICHENAUD Christophe, conseillers municipaux.

Excusés : MM. COUTAUD Yannick (pouvoir à David MESNIER), NOEL Michel (pouvoir à LECOULEUX Martine)

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice :	15
Conseillers Municipaux présents :	13
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	2
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	2

Ordre du jour :

-  La CALI - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
-  SDEEG – Modification des statuts
-  Affaires scolaires (Services périscolaires, Choix du traiteur, EMS, Plan de relance...)
-  Dossiers de travaux
-  Personnel – Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) & Contrat d'apprentissage
-  Espace Culturel – Commission de sécurité et contrôles réglementaires
-  Gestion de la pêche
-  Informations et Questions diverses

Après lecture, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2021.

1- La CALI – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Sur proposition de Martine LECOULEUX, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine a notifié aux communes membres de La Cali le rapport d'observations définitif relatif au contrôle dont La Cali a fait l'objet sur ses comptes et sa gestion à compter de l'exercice 2014 et jusqu'à la période la plus récente,

Vu le courrier de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine reçu en date du 23.6.21 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'observations définitif établi par la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine suite au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali entre 2014 et la période la plus récente.

Vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2- S.D.E.E.G. – Modification des statuts

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) a approuvé la modification de ses statuts. Le Président du SDEEG a notifié la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ÉNERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz,
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public,
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence,

- la transition énergétique et écologique : Des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.

- l'urbanisme et le foncier : L'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté

- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Je vous propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

Vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

3- Affaires scolaires :

Tarifs et Règlements des services périscolaire

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant que les menus sont élaborés sous contrôle d'une diététicienne ;

Considérant que les repas de la cantine scolaire sont livrés par la SARL CHEVRIER en liaison froide et réchauffés sur place ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE** de fixer à compter du 2 septembre 2021 le tarif du prix des repas pris à la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

Bénéficiaire	Enfant	Adulte
Tarif :	2.85 €	5.45 €

➤ **APPROUVE** les règlements intérieurs ci-joints :

✓ de la restauration

✓ de la garderie périscolaire

➤ **PREND ACTE** du règlement intérieur applicable établi par la Communauté d'Agglomération du Libournais (La CALI), responsable des transports scolaires sur son territoire en sa qualité d'Autorité Organisatrice de premier rang (AO1).

Vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Ecole MultiSports :

Après analyse du budget de l'école multi-sports de l'année scolaire 2020-2021 qui s'équilibre à 1446.08€ et prévoit une participation du Département de la Gironde de 1072.50€.

Considérant l'intérêt d'initier les enfants aux pratiques sportives ;

Considérant le bilan très satisfaisant : présence assidue, aucun problème avec les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE** que l'E.M.S. reprendra ses activités à compter de la rentrée 2021.

➤ **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'E.M.S.

Vote :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Choix du traiteur :

La convention avec le traiteur pour la restauration scolaire arrive à son terme. Le procédé de restauration choisi est la liaison froide, le pain n'étant pas fourni.

La société SARL CHEVRIER TRAITEUR de Maransin est reconduite.

Les menus, élaborés en collaboration avec une diététicienne, seront établis au mois, présentés en mairie et validés par les services de la municipalité.

La loi EGalim indique que les services de restauration scolaire doivent proposer, au 1^{er} janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

La mise en place progressive va induire un surcoût, les prix TTC seront établis comme suit :

MOIS	ENFANT	ADULTE
Septembre 2021	3.98 €	4.88 €
Octobre 2021	4.11 €	5.01 €
Novembre 2021	4.25 €	5.14 €
Décembre 2021	4.38 €	5.27 €

Après avoir écouté l'exposé de la Maire, le conseil municipal

➤ **DECIDE** de confier le service de la restauration scolaire à la SARL CHEVRIER à compter du 1^{er} septembre 2021. Le contrat sera prolongé par tacite reconduction pour une période d'un an.

Vote :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Travaux au groupe scolaire :

- Le SIAEPAVID a procédé au contrôle du bon fonctionnement du poste de refoulement.
- Le revêtement de la cour a été entièrement refait, et les salles de classe mises en conformité aux normes d'accessibilité, un avaloir avec une grille en fonte installé en bas de pente.
- Le mur extérieur coté route a été réhabilité, une couvertine d'étanchéité sera ajoutée.
- Sur le panneau alu prévu pour occulter en partie le portail d'entrée en réponse à la demande du conseil d'école, l'imprimeur a reproduit une maquette de Régis Prince, peintre, rappelant sa fresque déjà réalisée sur le mur de la cantine.
- Un visiophone et une serrure électrique vont sécuriser l'accès à l'entrée dans l'école,
- Chacun est conscient que le stationnement des véhicules doit être amélioré, il est convenu qu'une signalétique type « Arrêt minute » sera installée, et des places de parking aménagées.

Subvention - Plan de relance numérique

Comme le précise la délibération n°21.0212 du 24 février 2021, Madame la Maire est autorisée à signer la convention avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour l'achat d'équipements numériques complémentaires dans le cadre du plan de relance de l'État.

5 - Création d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences):

La maire informe l'assemblée que le parcours emploi compétences (PEC) remplace les emplois d'avenir depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'il est prescrit dans le cadre de CUI-CAE.

La maire propose le recrutement d'un CAE au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à raison de 30h / semaine pour exécuter les tâches suivantes : activités périscolaires, entretien des espaces verts, aide administrative.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à 1 an à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent à compter du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

➤ **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 6 mois,

➤ **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.

➤ **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

➤ **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

6 - Création d'un contrat d'apprentissage :

Les mesures sanitaires au sein de l'école ont augmenté le temps de travail des agents et nécessitent la présence de plusieurs agents à la garderie. Les deux services de restauration scolaire obligent également la présence d'un agent dans la cour.

Considérant que l'apprentissage est une bonne formation pour les étudiants, il est proposé au conseil municipal d'étudier la création d'un emploi en contrat d'apprentissage.

Vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

7- Questions diverses :

 Eglise : Le SIE subventionne l'installation électrique de l'église.

 Achat de matériel : La commission voirie a validé le choix d'une épareuse (31 500€).

✚ **Voirie** : Le programme des travaux de voirie 2021 débutera courant septembre avec la réfection des voies communales n° 205 du Trey à Mazeau, n° 13 de La Croix à Mazeau, et la réalisation du Point à Temps (environ 10 tonnes). Le busage d'un fossé à Fenouil est terminé.

✚ **Vestiaires du stade** : Dans le cadre de son instruction, le dossier de déclaration de travaux de l'extension passera à la sous-commission départementale d'accessibilité le 20 juillet 2021.

✚ **Espace Culturel « Portes de la Double »** : L'Espace Culturel a été inauguré le 6 juillet 2018. Au bout de trois ans, la commission de sécurité de l'arrondissement de Libourne passe à nouveau. Lors de cette visite périodique, il convient de fournir les documents suivants : derniers rapports de vérification établis par un organisme agréé relatifs aux installations techniques (installations électriques, alarme, porte coupe-feu, etc...), contrats d'entretien des installations techniques, attestation de formation au maniement des moyens de secours, à l'évacuation, et à la gestion du SSI notamment. Le conseil autorise la maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour faire assurer l'ensemble des contrôles périodiques obligatoires.

Les vitres de l'Espace Culturel qui présentent des impacts ou fissures vont être changées avec prise en charge par la couverture 'bris de glace' de la SMACL.

✚ **Base de loisirs** : Les jeux et le parcours santé ont été vérifiés par un organisme agréé, de nouvelles tables de pique-nique sont installées, et le bilan mi saison de la pêche est très satisfaisant.

✚ **Lutte AntiVectorielle** : La lutte anti-vectorielle comprend la lutte et la protection contre les vecteurs d'agents pathogènes à l'homme (moustiques, rats...) et leur surveillance. David MESNIER est désigné en tant que référent de la commune.

8 - Informations diverses :

De nouveaux bureaux ont été élus ou réélus lors de l'assemblée générale d'associations communales :

✚ **Comité des loisirs** : Présidente : Anne-Sophie Pillet, Vice-Président : Jean-Michel Horru, Secrétaire : Marie-Anne de Beauchamp, Secrétaire Adjointe : Amandine Paret, Trésorier : Alexandre Caillaud, Trésorier Adjoint : Laurent Vergnaud.

✚ **ACCA** : Président : Lionel Rongieras, Vice-Président : Bernard Tricoire, Secrétaire : Cédric Furet, Secrétaire Adjoint, Bernard Gaury, Trésorier : Philippe Duboz, Adjoint, Jacky Chabrat.

✚ **JSSC** : Président : Christophe Michenaud, Vice-Président: Kévin Duphil, Secrétaire : Anthony Duphil, Adjoint : Benjamin Baret, Trésorier : Anthony Plantey, Adjointe : Stéphanie Duphil.

✚ **Médailles et diplômes « CORONAVIRUS »** : La Fédération Française des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif a décidé de créer une médaille et un diplôme spécifique pour les personnes qui ont travaillé en première et en deuxième ligne pendant le confinement liée à la pandémie COVID. Une cérémonie officielle le 9 juillet à l'Espace Culturel a permis de récompenser et mettre à l'honneur les trente récipiendaires domiciliés sur la commune.

✚ **Pinier des élus** : Une mandature pas comme les autres puisque la plantation du « pinier des élus » a eu lieu à la base de loisirs, non pas au lendemain de l'élection comme le veut la tradition, mais un an après jour pour jour, soit le 3 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20 :00

**Prochain Conseil Municipal
Mardi 14 septembre – 18:00**

Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au registre des délibérations de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.
La Maire,

La Secrétaire de séance,

